

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

**RÈGLEMENT MRC-207**

Règlement imposant les taxes nécessaires pour rencontrer les coûts de l'adhésion à l'UMRCQ ainsi qu'à son fonds de défense prévus pour l'exercice financier 1998.

**GÉNÉRALITÉS**

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 1er octobre 1997;

ATTENDU QUE la MRC désire continuer son adhésion à l'UMRCQ en 1998 ainsi qu'à son fonds de défense et qu'il y a lieu de prévoir une somme de 20 853,16 \$ à cet effet;

**RÉPARTITION**

ATTENDU QUE les municipalités membres de la MRC de Drummond régies par le Code municipal, acceptent la répartition par municipalité, produite par l'UMRCQ, pour acquitter la cotisation et la contribution au fonds de défense;

EN CONSÉQUENCE;

SUR PROPOSITION DE Roger Bluteau

APPUYÉE PAR Doris St-Jean

Il est par le présent règlement **MRC-207**, unanimement statué ce qui suit savoir:

- 1) Il sera et il est par les présentes requis des municipalités de la MRC de Drummond régies par le Code municipal une somme de 20 853,16 \$ représentant le coût d'adhésion à l'UMRCQ ainsi qu'à son fonds de défense indiqué au tableau no 1 ci-annexé;

- 2) Il sera et il est par les présentes requis de toutes et chacune des municipalités de la MRC de Drummond régies par le Code municipal les coûts prévus ci-haut, en versements mensuels dus les premiers jours du mois des onze (11) premiers mois de 1998 (tableau no 1);
- 3) Il sera et il est par les présentes statué qu'un intérêt de un pour cent (1%) par mois sera chargé à toutes et chacune des municipalités visées par le présent règlement pour tout versement fait après le quinze (15) de chacun des mois pour lequel il doit être fait;

LE PRÉSENT RÈGLEMENT PRENDRA FORCE ET EFFET SUIVANT LA LOI.

ADOPTÉ

Signé: Bernard P. Boudreau  
Bernard P. Boudreau  
préfet

Signé: Raymond Malouin  
Raymond Malouin  
secrétaire-trésorier

ADOPTÉ LE : **26 novembre 1997**

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR: **26 novembre 1997**

RÉSOLUTION D'ADOPTION: **mrc4452/97**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Drummondville, ce 4 décembre 1997

Raymond Malouin  
Secrétaire-trésorier